



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-dec189 Sécurisation des remparts du château – LEFEVRE

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour sécuriser les remparts du château d'Ancenis-Saint-Géréon ;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de 3 entreprises en date du 15 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre reçue par les services techniques ;

CONSIDÉRANT la proposition de devis de l'entreprise LEFEVRE pour la sécurisation des remparts du château d'Ancenis-Saint-Géréon ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier la sécurisation des remparts du château d'Ancenis-Saint-Géréon à l'entreprise LEFEVRE, 4 rue Gutenberg, 44980 Sainte Luce sur Loire, n° SIRET 353 318 736 00025.

Article 2 : Les travaux débutent mi-novembre pour une durée prévisionnelle de 4 semaines.

Article 3 : Le coût total ferme est de 76 301.62 € HT, TVA en sus au moment de la facturation.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 14/10/2025

Le maire,

Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

14 OCT. 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

DEVIS N° 15 25 161

44 - COMMUNE D'ANCENIS-SAINT-GEREON - CHÂTEAU D'ANCENIS

Sécurisation rempart du château d'Ancenis



N°	Libellé	U	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
	Mise en place d'une roulotte de chantier pour la base vie compris transports aller et retour.	Ens	1,00	946,08 €	946,08 €
1	<u>Rempart Nord</u>				
	Mise sous surveillance des fissures du rempart nord, avec mesures en continu des mouvements dans le plan du mur et hors plan, (déplacements en X, Y et Z + inclinaison). Relevé en parallèle des températures et hydrométrie. Durée 2 ans et bulletins trimestriels avec graphiques par trimestre et complet depuis l'origine.	Ens	1,00	11 198,52 €	11 198,52 €
2	<u>Tour de l'Eperon</u>				
2,1	Installation d'un périmètre de sécurité avec porte d'accès (au pied de l'escalier du département) par clôture en panneau rigide et plat de 1,80 m hauteur fixées sur ossature permettant la mise en place de communication sur rénovations et expositions.	Ens	1,00	3 317,50 €	3 317,50 €
2,2	Installation d'un périmètre de sécurité sur la voie publique (quai de lamarine) par clôture en panneau rigide et plat de 2,5 m hauteur fixées sur ossature permettant la mise en place de communication sur rénovations et expositions.	Ens	1,00	8 855,00 €	8 855,00 €
2,3	Mise sous surveillance des fissures dans la tour de l'Éperon, sur les façades Est et Nord, avec mesures en continu des mouvements dans le plan du mur et hors plan, (déplacements en X, Y et Z + inclinaison). Relevé en parallèle des températures et hydrométrie. Durée 2 ans et bulletins trimestriels avec graphiques par trimestre et complet depuis l'origine.	Ens	1,00	8 282,52 €	8 282,52 €
3	<u>Poterne</u>				
3,1	Installation d'un périmètre de sécurité sur la voie publique (quai de la marine) par clôture en panneau rigide et plat de 2,50 m hauteur fixées sur ossature (les panneau serviront à un affichage de communication pour les travaux à venir).	Ens	1,00	8 050,00 €	8 050,00 €



N°	Libellé	U	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
3,2	Mise en place de feux tricolores de signalisation pour circulation alternée pour permettre la pose des filets (la méthode de gestion de la circulation fera l'objet d'une concertation avec le département, la proposition de variante est possible).	Ens	1,00	810,00 €	810,00 €
3,3	Aménagements et dispositifs de sécurité complémentaires, signalisation diurne et nocturne.	Ens	1,00	657,72 €	657,72 €
3,4	Fourniture et mise en place de filets de sécurité en mailles acier sur la poterne côté Loire (retenant la chute d'éléments type roches, pierres ou autre élément de structure).	Ens	1,00	7 918,56 €	7 918,56 €
3,5	Mise sous surveillance des fissures dans la tour de l'Éperon, sur les façades Est et Nord, avec mesures en continu des mouvements dans le plan du mur et hors plan, (déplacements en X, Y et Z + inclinaison) Relevé en parallèle des températures et hydrométrie. Durée 2 ans et bulletins trimestriels avec graphiques par trimestre et complet depuis l'origine.	Ens	1,00	14 308,92 €	14 308,92 €
4	<u>Reprise de l'étalement sur accès jardin du Midi</u>				
4,1	Dépose de l'étalement présent.	Ens	1,00	460,80 €	460,80 €
4,2	Installation d'un étalement durable (ce dernier sera présent durant un minimum de 5 ans).	Ens	1,00	7 609,20 €	7 609,20 €
5	<u>(Optionnel) Herse du château</u>				
5,1	Dépose des bâches, filet et panneaux présent sur la herse.	Ens	1,00	307,20 €	307,20 €
5,2	Fixation de panneau revêtement noir sur l'intégralité de la herse.	Ens	1,00	3 579,60 €	3 579,60 €
	<u>Nota: les points d'eau et d'électricité seront mis à disposition par la commune comme lors de la dévégétalisation.</u>				
	TOTAL Général H.T				76 301,62 €
	TVA 20,00 %				15 260,32 €
	TOTAL Général TTC				91 561,94 €

Valeur septembre 2025
Fait à Sainte Luce sur Loire, le 25 septembre 2025

Alexandre GODET
Directeur d'agence